Cinquante-septième année. - N ° 251 A Vendredi 29 décembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2490

83 – VAR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Jugement d'ouverture

Date : 19 décembre 2023.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
800 479 537 RCS Toulon.
EXTRAPOLE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : transport public routier de marchandises de déménagement et ou loueur de véhicules industriels avec conducteur en nationale et internationale ainsi que l'exécution de toutes prestations de service se rapportant ci-après transport public routier de marchandises de déménagement et ou loueur de véhicules industriels avec conducteur en nationale et internationale ainsi que l'exécution de toutes prestations de service se rapportant ci-après. l'exécution en tant que commissionnaire de transport de toutes opérations logistiques de tout type de marchandises par moyen terrestre, fluvial, maritime et aérien. le commissionnement de transport de tout type de marchandises et par tout moyen logistique (terrestre, fluvial, maritime et aérien). la gestion et,ou le réaménagement de sites industriels et,ou carrières par la mise en place de solutions favorisant le développement durable, la biodiversité et l'apiculture auprès de sociétés privées et des collectivités locales..
Adresse : 627, boulevard Jean-Baptiste Abel, les Ameniers, Bâtiment le Rutil, 83000 Toulon.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 février 2023, désignant mandataire judiciaire SCP Br Associés Prise en la Personne de Me Nicolas Malric 59 avenue Maréchal Foch 83000 Toulon. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.